



# Campagne de Recensement de Résidents Etrangers



Vous êtes citoyen étranger  
et vivez dans la commune  
de Cascais Estoril?



Nous voulons que participiez  
plus activement à la vie de notre  
communauté!



Exercez votre droit  
de vous recenser  
conformément à la  
loi portugaise.

Citoyens nationaux de pays de l'Union Européenne.

Citoyens nationaux de pays lusophones (Cap-Vert et Brésil), résidant légalement au Portugal depuis plus de 2 ans.

Citoyens nationaux de pays étrangers - Norvège, Islande, Venezuela, Chili, Argentine, Colombie, Nouvelle-Zélande et Pérou (30/2017 du 3 mai, des Ministères portugais des Affaires Etrangères et de l'Intérieur), résidant légalement au Portugal depuis plus de 3 ans.